

Sur tout le département, des **opérateurs** vous conseilleront et vous accompagneront dans l'élaboration de votre projet



Les subventions de l'Anah peuvent être complétées par une **aide des collectivités ou de partenaires**

**Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier à l'Anah.**



**monprojet.anah.gov.fr**  
Le service en ligne de demande d'aide financière pour améliorer mon logement.

## Propriétaires cantaliens

si votre logement a plus de 15 ans : renseignez-vous auprès de l'Anah et de Soliha !!!

### Les conseillers des Points Rénovation Info Service (PRIS) de l'Anah

Les conseillers vous informent sur les financements possibles et vous orientent en fonction de votre situation financière et du projet de travaux envisagé.

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



04 71 48 32 00



pris15@soliha.fr

### L'Anah

Les instructeurs sont les agents chargés d'étudier la recevabilité des dossiers et d'instruire les demandes de subvention. Ils sont garants de l'application de la réglementation et des orientations de l'Anah.

### Direction Départementale des Territoires du Cantal



04 63 27 67 00



ddt-anah@cantal.gouv.fr

# Propriétaires, vous souhaitez réaliser des travaux, l'Anah peut vous aider.





## Propriétaires occupants



## Propriétaires bailleurs

### TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Travaux de chauffage, isolation des murs, des combles, remplacement des fenêtres, production d'eau chaude, etc...



- sous réserve de réaliser des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 %
- sous conditions de ressources.

Travaux :  
isolation des combles  
et changement de chaudière

Montant des travaux : 18 000 €  
Aide Anah : 9 000 €  
Prime Habiter Mieux : 1 800 €  
Reste à charge : 7 200 €

### ADAPTATION DU LOGEMENT

Aménagement des toilettes ou de la salle de bain, suppression des seuils de portes, installation d'un monte-escalier, ou de rampes d'accès, etc...

- sous réserve de justifier d'une perte d'autonomie ou d'une situation d'handicap
- sous conditions de ressources.



Travaux :  
aménagement de la salle de bain

Montant des travaux : 6 000 €  
Aide Anah : 3 000 €  
Reste à charge : 3 000 €

### TRAVAUX DE MISE AUX NORMES OU D'AMÉLIORATION DU CONFORT THERMIQUE

- sous réserve de vous engager à louer votre logement pour une durée de 9 ans à des locataires dont les revenus sont inférieurs aux plafonds fixés par l'Anah,
- et à respecter le montant de loyer fixé localement par l'Anah.



Travaux :  
rénovation globale du logement

Montant des travaux : 55 000 €  
Aide Anah : 19 250 €  
Prime Habiter Mieux : 2 000 €  
Reste à charge : 33 750 €